

# LE LEGS BAILLOU et "la CHARITÉ" de LAVAUET 5<sup>e</sup> ANNE.

## LE TESTAMENT

Le VICOMTE Gaston Henri BAILLOU, âgé de 62 ans décédait dans son Château de LA CHASSIGNOLLE à BOYET le 24 novembre 1893. Il était inhumé dans la Région Parisienne dans la sépulture de famille.

Célibataire et léguait par son Testament à la graphie approuvée par ses codicilles et de son choix M<sup>rs</sup> FAUCHER, Née à TOURS, une partie importante de ses biens à la Commune de LAVAUET 5<sup>e</sup> ANNE.

A savoir, des Biens Fonciers situés, pour l'essentiel, sur les Communes de LAVAUET 5<sup>e</sup> ANNE et BOYET, dans l'ALLIER :

- Le Château de LA BRASSE à LAVAUET 5<sup>e</sup> ANNE
- Les Châteaux de LA CHASSIGNOLLE et LA SQUETTE à BOYET
- Environ 1000 hectares de terres cultivables répartis entre quatre domaines.
- Environ 150 hectares de Bois et Forêts

Il échange pour une dizaine d'hectares en eau.

Le tout était complété par une somme de 300.000 F de l'époque. Le total était estimé à environ 2,4 millions de francs.

Le testament imposait au légataire de veiller à ce qu'il ne respectait impérativement :

- Edifier au Château de LA BRASSE, sur son emplacement, après sa démolition :

- un hôpital devant recevoir gratuitement les malades pour les Communes sur lesquelles étaient situés les Biens fonciers
- un Asile d'orphelins gratuit pour les petites filles de ces mêmes Communes.

- un Orphelinat Agricole pour les petits garçons

L'ensemble de ces constructions devait porter le nom de "la CHARITÉ".

Le Comte Henri de BADIOT, Officier dans l'Armée Française et Co-tuteur du testateur, était désigné comme Exécuteur Testamentaire.

Il était assisté par deux Exécuteurs Testamentaires :

M<sup>rs</sup> FAUCHER Notaire à TOURS

M<sup>rs</sup> FAYOLE Avocat à MONTLUÇON

L'administration des Fondations créées devait être confiée à l'un des deux Communautés de Sœurs qu'il avait désignées.

En fin une dernière clause imposait que, si dans les deux années de l'obtention par le Maire de LAVAUET 5<sup>e</sup> ANNE de l'autorisation légale d'entrer en possession du Legs, la Commune n'avait pas fait la disposition prescrite, la Commune de NERIS les BAINS était désignée pour lui succéder.

## La Mise en service :

Des difficultés importantes surgirent.

Par Arrêté du 7 août 1896 le Président de la République autorisait officiellement le Maire de LAVAUET 5<sup>e</sup> ANNE à entrer en possession du Legs "au nom des Sœurs de la Commune".

Le 17 novembre 1896 une Commission composée de diverses personnalités, dont le Maire de la Commune, était mise en place par le Préfet de l'Allier pour gérer les biens composant le Legs.

Ces diverses dispositions faisaient que la Commune de LAVAUET 5<sup>e</sup> ANNE était en fait dépositaire des Biens légués par le Testateur.

Considérées comme un détournement des vœux exprimés par le Testateur, un Pourvoi devant le Conseil d'Etat eut été intenté le 28 janvier 1899 par la Municipalité en accord avec le légataire universel. Un second avis fut le 18 novembre 1899 et une Requête en Recours, le 10 septembre 1900 - le tout était rejeté.

Entre temps le S/Prix de MONTUCON avait informé le 2 mai 1895 le Maire que le Conseil Municipal n'avait plus désormais à administrer et gérer les biens provenant du Legs.

Cela faisait beaucoup -

La Municipalité, en accord avec le Légataire Universel, sollicitait le Tribunal de MONTUCON pour une Instance en interprétation de Testament.

Refus exprimé le 9 janvier 1902 en faisant référence à un Décret du Conseil d'Etat du 15 mars 1899 "les établissements d'enseignement seraient administrés conformément aux lois et Règlements qui régissent les établissements de cette nature".

La Municipalité élue depuis les Elections de 1902 par un nouveau Maire M. Xavier RAYMOND, Avoué de Justice en résidence, faisait alors appel auprès de la Cour de Besançon. Cette juridiction leur donnant raison par un Arrêt en date du 14 août 1903 : "Le Legs PAILLON fait partie des Domaines Fais de la Commune de LAVALLE S<sup>te</sup> ANNE et les Pouvoirs conférés aux Exécuteurs Testamentaires sont valides".

Après un nouveau temps de réflexion, un autre Président de la République prenait en 1907 un nouvel arrêté très clair et définitif cette fois : Le Maire de LAVALLE S<sup>te</sup> ANNE est autorisé à accepter au nom de cette Commune le Legs fait par Monsieur PAILLON aux conditions voulues par le Testateur.

14 années s'étaient tout de même écoulées depuis le décès du Vicaire PAILLON et la Loi de 1901 décidant la séparation des Eglises et de l'Etat était venue compliquer la mise en application de certains des dispositions, voulues par le Testateur, relatives à l'Education des Orphelins.

En accord avec les Exécuteurs Testamentaires un Architecte avait été désigné : M<sup>re</sup> Jean HARRISON Architecte à TORS. Il avait des références en la matière et était le gendre de M<sup>re</sup> FOUCHER l'un des Exécuteurs Testamentaires. Ultrieurement, en raison de l'importance des travaux, un Architecte supplémentaire, M<sup>re</sup> HARTMAN lui était adjoint.

## • LES TRAVAUX IMPORTANTS

Diverses possibilités d'aménagement du site de la BROUSSE furent étudiées par l'Architecte HARRISON dont trois Projets.

- 1<sup>er</sup> PROJET de 1897. Etudes d'aménagement du site (travaux importants)
- 2<sup>es</sup> PROJET 1900. Edification d'un pont sur le niveau des bords et création le long de la lisière Est de la forêt de la BROUSSE, d'une route donnant un accès plus facile au futur site de la CHARRIÈRE à partir de la route de MONTUCON à CHAMBON.

A adjudication du pont en béton armé à l'Entreprise HANNEBISQUE le 2 août 1908. Autres travaux adjugés en septembre 1908 et Réception de l'ensemble le 8/7/1910.

- 3<sup>es</sup> PROJET 18/12/1908. Détermination de l'emplacement des Bâtiments principaux : Hopital, Services, Orphelinat des Filles, le futur Orphelinat Agricole des Garçons était prévu à gauche de la route reliant le Village du Thol à la forêt de LANGUISTRE.

31  
31 Janvier 1909, à partir d'un avis du 28/11/1905, my n'aurai  
de travaux importants sur le site de la BROSSE par voie de  
soumission cachetée. Estimation de départ 454 364,64 F.  
Les gros terrassements, maçonneries et fers étaient adjugés à  
l'entrepreneur HENRI LOULER GUE de CHAIRAYEUX (CREUSE).  
Curieusement, aucune allusion n'était faite à l'édification de la Chapelle  
en prolongement de la partie centrale de l'Hôpital.

Édification de la Maison du Gard 3/4/1910

Les travaux de construction du Bâtiment des garçons rapproché de celui  
des Filles débutèrent en 1910 (délibération du C.M. du 3 mars 1912 ?)

Le résultat : un ensemble de magnifiques bâtiments de grande qualité  
qui ont bien résisté au fil du temps...

• MISE en ŒUVRE des Dispositions imposées par le Testateur.

• RÈGLEMENT INTÉRIEUR du LEGS ELABORÉ par le Conseil  
Municipal de LAVAUT 5<sup>ème</sup> ANNEE et les Exécuteurs Testamentaires  
le 1<sup>er</sup> décembre 1912. Approuvé par le Préfet de l'Allier le 22/1/1913

• MISE en SERVICE de l'ORDRE LITURGIQUE Réception en mars 1913  
des premiers Orphelins par les quatre Sœurs de l'Ordre de la  
Présentation de TOURS mises en place par l'ÉVÊQUE de  
MOULINS quelques jours plus tôt le 5 mars 1913

• Constitution du C.A. du LEGS le 13 mai 1913 désignation  
des 9 premiers membres du Conseil d'Administration des LEGS,  
procès de droit par le Maire de la Commune, par le Conseil  
Municipal et les Exécuteurs Testamentaires.

• INauguration officielle de l'ORDRE LITURGIQUE par le Préfet  
de l'Allier en présence des Exécuteurs Testamentaires du Legs,  
de la Municipalité de LAVAUT 5<sup>ème</sup> ANNEE et des Administrateurs  
du Legs PAILLOU le 15/6/1913

• Les Sœurs Elles furent mises en place sur le site à l'Agriement  
Présidentiel du 6 mars 1907 les quatre premières étaient invitées  
par la CHARITÉ par l'Évêque de MOULINS suite à un accord  
conclu entre le Maire et le Père Supérieur de la Congrégation  
des Sœurs de la Charité de la Présentation de la Sainte  
Vierge de Tours, le cinq mars 1912.

Leur nombre s'éleva jusqu'à 15. Les deux dernières qui étaient  
la CHARITÉ le 5 novembre 1917.

• L'ÉCOLE École privée à la CHARITÉ, à partir de 1907  
après la création de l'École Publique.

Suite à un Arrêté du Conseil d'État du 21/9/1930 et une  
délibération du Conseil Municipal du 25/10/1930, l'École Publique  
après Arrêté du 15/4/1931 : École Mixte de la CHARITÉ.

• LA GRANDE GUERRE 1914-1918

Le 28/8/1914 l'Administration militaire réquisitionnait les bâtiments de  
des Filles et des Sœurs pour y installer un Hôpital Militaire tempo-  
raire. Les Orphelins présents sur les lieux étaient relégués dans le  
bâtiment Hôpital. Le Bâtiment des garçons, à peine terminé, était  
à son tour réquisitionné en 1915.

Huit grandes baraques FORIAXI étaient édifiées dans la cour  
d'honneur. Concernant 1919 le total des rebuts n'aurait pas été  
à près de 1900.

Cela n'allait pas sans difficultés : Des accrochages assez fréquents  
se produisaient entre les dirigeants civils et militaires (maladies  
contagieuses) ainsi qu'entre les habitants du lieu et les soldats  
malades ou blessés (chansons).

Plaintes auprès du Maire qui intervenait au profit des habitants  
mais sans beaucoup de succès car les deux camps étaient tenus

L'insuffisance des bâtiments rattachés à la Commune le 14 avril 1929 avait beaucoup souffert et l'indemnité allouée par l'Autorité militaire - 57.000 F - était loin de compenser les dégâts ENTRE les deux Guerres

La réception officielle de l'ensemble des bâtiments du site de la CHARRIÈRE avait lieu le 8/11/1929 et, dans la foulée, l'inauguration officielle.

Le Comte de BOURBON, légataire universel désigné par le Vicomte PAILLON de cédait en 1921. Il était successivement remplacé comme Administrateur du legs par ses deux fils GASTON puis ANTOINE. Au décès de ce dernier, son jeune fils d'ANTOINETTE en 1938 d'écrit endoté et enfin par un autre Fils sous désigné par le Conseil municipal de LAVALT 3<sup>e</sup> ANNE. A ma connaissance, ce dernier aurait démissionné en 1948.

Par ailleurs, à l'issue de la Grande Guerre, les conditions économiques avaient sérieusement changé en FRANCE. Les fonds en espèces affectés par le legs étaient totalement épuisés. Les seuls Fermages des propriétés ne permettant plus de respecter la gratuité des Fondations voulus par le Vicomte PAILLON.

Un Décret du Président de la République du 6 mars 1924 autorisait l'établissement à recevoir à titre payant des Personnes âgées ou malades ainsi que les Orphelins Alsaciens gratuitement de l'étranger.

La Commune et l'Administration étaient contraintes de vendre certains propriétés:

- le domaine des Places à JANZAT et LE MOYET de MONTAIGNE (1922)
- celui de Chez BOUTIER à LAUSAT en CREUSE
- diverses parcelles à LAVALT 3<sup>e</sup> ANNE

#### L'AERIUM.

Le problème essentiel pour la Commune et le Conseil d'Administration a été de tout temps celui de l'occupation des bâtiments du site de la CHARRIÈRE pour permettre leur entretien en abondant le Fermage des biens fonciers.

Différentes solutions sont intervenues.

La possibilité d'héberger des Personnes âgées déficientes ou malades en a été la première. Une seconde plus prometteuse intervenait en 1948 par l'installation d'un Asile en 1948.

Grâce à des appuis politiques le Maire de l'époque, M<sup>r</sup> Jean BOURBON, signait le 13/7/1948 un accord avec le Président de la Caisse Régionale du Massif Central : La PHOSPITE était autorisée à recevoir 200 Enfants des deux sexes, âgés de 5 à 12 ans. Par ailleurs les finances de l'Établissement n'en restaient pas indemnes en 1952 de reliait les Orphelins des Filles et des Garçons par une galerie vitrée, malgré la différence de niveau des regards (hausse de quelques dizaines de cm (M<sup>r</sup> BOUGERATIE architecte)).

En 1956 des travaux étaient effectués dans la Chapelle : carrelage, peintures, chauffage. Des vitraux de NANCY étaient offerts par les Services.

Le problème de l'irrégularité de la fréquentation subsistait néanmoins. Les enfants de juin à septembre quelques dizaines l'hiver. Si plus l'aggravée de mauvais médicaments permettant de combattre efficacement les affections dues à la tuberculose et la concurrence d'autres établissements faisaient que vers 1965 les problèmes financiers réapparessent. D'autant qu'en 1963 il avait fallu débourser un budget exigé par la DASS 52 dénommé DOUPOINIERE ou BAMBIS sur la suite.

## PROJETS ET REALISATIONS avec M<sup>me</sup> PERRANGEON

Le nouveau MAIRE élu en 1965, forceait rapidement que la gestion des biens de L'ESU demandait que des orientations importantes soient mises en oeuvre.

Conseil par des experts et suivi par son Conseil Municipal et les Administrateurs du Legs il décidait de créer un terrain de choc, au lieu dit Les Tressés champs sur des parcelles d'environ 4 ha du domaine de la BROUSSE en l'absence d'une réglementation de lots constructibles d'environ 100 m<sup>2</sup> chacun, Coût de l'opération évalué en première approche à 480 000 F.

Malgré Financement par la vente de divers lots de DOJET

- Château et domaine de la SOUSSE (à M<sup>me</sup> ROCHA)

- Domaine de la PRESLE (à M<sup>me</sup> TROUBAT) et MUSSET

- Château de la MASSIGNOLE (ancien du Préfet) à M<sup>me</sup> de BOBINAT

- 8 ha de prairies (à M<sup>me</sup> NICOLAS)

L'adjudication des travaux nécessaires avait lieu en 7/1966. Entreprise DANETTO retenu : 415 000 F.

Prix de vente des parcelles constructibles : 35 F le m<sup>2</sup>.

En juillet 1967 il était décidé d'édifier à proximité du hameau de d'inspiration DEBU RIVAGE, 17 pavillons localisés avec la parcelle de la vente des emplacements.

En 8/1968 les travaux de génie civil du lotissement étaient terminés 47 emplacements étaient vendus.

En 9/1968 débute les travaux de VAO pour les 17 pavillons.

Par ailleurs, début 1966 le Maire demandait au Préfet l'autorisation de convertir une partie de l'Asile en Etablissement pour venir accueillir des enfants débiles mentaux légers.

En mars 1966 accompagné par les Supérieurs de la CHARITE et deux Administrateurs ils effectuaient une visite au Château de PERAY près de MOULINS qui abritait 93 pensionnaires. Etablissement dirigé par M<sup>me</sup> CONSTANTIN Présidente de l'UNAE (Union Hospitalière d'Assistance à l'Enfance).

Se référant à l'importante Campagne PERCE NEIGE lancée par M<sup>me</sup> LINO VENTURA en faveur des Handicapés, il envisageait directement au GÉNÉRAL DE GAULLE, Président de la République et à M<sup>me</sup> LINO VENTURA pour leur signaler que la Commune de LAVAUT S<sup>te</sup> ANNE était propriétaire, sur le SITE de la CHARITE d'importants bâtiments susceptibles d'accueillir des Handicapés.

Réaction du Président rapide. Le courrier était dirigé sur le Ministère de l'Education Nationale, Secrétariat d'Etat à l'Enfance s'adaptée.

L'affaire avançaient pas : du 23 au 31 juin un Fonctionnaire de ce service venait visiter la CHARITE. Des spécialistes s'engageaient.

L'UNAE présentait une offre de location de la CHARITE.

Des réunions avaient lieu : à la Préfecture de MOULINS le 5/11/1966, suite d'une à Lavault avec M<sup>me</sup> CONSTANTIN.

Conclusions analogues : la reconversion de la CHARITE est nécessaire du fait de l'amélioration importante de la situation sanitaire vis à vis de la tuberculose.

Organisation envisagée :

- Pouponnière (Lazaret) pour enfants débiles de 6 mois à 3 ans

- Bâtiment des Garçons : recevoir les débiles mentaux moyens.

- Bâtiment des Filles restauré pour les filles.

Ce projet de contrat était approuvé par le CA.

Côté Education Nationale (solution trouvée avec le Maire)  
les fournisseurs se poursuivaient

Mais le Ministère ne souscrivait des définitives. Survenant au début du siècle avec les Héritiers l'époux du vicomte PAILLIARD, Famille DE BODINAT, exigeait que ils. Aient concourus et donné leur aval au Projet. Mais au courant, le Projet donnait son accord.

Personne à M<sup>r</sup> DE BODINAT Chef de Famille en 6/1966

Réponse rapide: la Famille DE BODINAT ne s'opposait pas au projet de reconversion mais elle demandait que la Commune traite avec un organisme privé plutôt qu'avec l'Education Nationale.

28/10/1966 réunion à la Préfecture avec le Préfet, le SIREP et les M<sup>r</sup> FERRONNIER et deux Administrateurs du Legs Im. CHATELAIN et SPOVESPA

Après quel que autres contacts infructueux la Commune et le CA ds'indiquent de traiter avec l'UHAÉ. Un bilan des exigences était fait et le rattachement au Projet de contrat de formation confié à la Fédération. Seulement aux Administrateurs de la Commune il était accepté.

Signé par le Maire et M<sup>r</sup> BROCHET Président de l'UHAÉ il permettait à cet organisme d'entrer dans la lice le 20 mai 1967 la Ferme de la BRASSE dont comprise dans le contrat. L'UHAÉ

en confiant la gestion à M<sup>r</sup> Bernard REDON. Une lingerie moderne y était installée. Périmètre de la location à l'UHAÉ: parcelle d'une zone de 4 ha autour de la CHARITÉ 85 ha emphytéose à Champ GONT 11/1966, vente de 3 ha de terrain entre la CHÈRE et la CHARRAINE:

1. Contenance: 0,75 F le m<sup>2</sup> - 5. Siège social sur place.

Travaux d'électricité au lotissement des Trois Champs faits ou chargés par le SIEGA (gratuit)

Prix de vente des emplacements: 35 F le m<sup>2</sup>.

17/2/1968: décision de construire 17 pavillons de catégo à proximité du lotissement.

14/12/1968: M<sup>r</sup> Jean DE BODINAT nouvel Administrateur du Legs désigné par le Conseil Municipal, siège pour la 1<sup>re</sup> fois au CA du Legs 12/1968: décès de M<sup>r</sup> Etienne MATHIEU Administrateur du Legs chef puis la création du CA en 1972

20/9/1969: Début des travaux des 17 pavillons réalisés

Emprunt à la Banque Populaire de l'Allier

11/3/1969: 47 emplacements du lotissement des Trois Champs vendus

1971: M<sup>r</sup> Maurice PHELIPON nouveau Maire de LAVAUZES ANNE.

5/1974: Recherche à DOYET avec la concours de l'ONF: 30 ha dont 10 ha appartenant au LE45. Réale à 3 Propriétaires particuliers

1/1973: Loyer des Pavillons des Trois Champs porté à 100 F/mois; un crois Création route de l'Ecole: rue des GIRAVS (ou chemin de Champs)

11/1973: Reconversion de la CHARITÉ suite visé par le Préfet: 5 établissements traitant les troubles et amato psychologiques

5/1973: cédit des 17 Pavillons des Trois Champs: 1514 465 F

11/1975: Résiliation bail de Champ Gont par M<sup>r</sup> MAGNIE B. Révisé par J<sup>r</sup> P<sup>r</sup> M<sup>r</sup> DE RIACE Bernard nouvel Administrateur du LE45

9/1976: M<sup>r</sup> HUSON Régisseur remplacé par M<sup>r</sup> MARIEMOISE (Duciflora)

23/14/1977: M<sup>r</sup> COMBAUD nouveau Maire de LAVAUZES ANNE

quelques problèmes de gestion à la CHARITÉ: inf: affectif des Enfants et handicapés: insuffisant à l'événement

pour les dispositions concernant l'Enfance inadaptée: création de la Commission Education spécialisée.

Résiliation du Bail de la Ferme de la BRASSE par l'UHAÉ. Reprise mêmes conditions par M<sup>r</sup> Bernard REDON. Surface: 30 ha

4/1978: Bail Formage du grand domaine à DOYET: M<sup>r</sup> QUICHON

Reunion Table ronde; Maire, CA, Deligues du Personnel - Beson-  
sabilité à imprimer à l'UHAE - En sus: Concurrence

3/8/1978 Reunion à la Prefecture. Conclusions: de mandat de recon-  
version de l'Établissement à faire. UHAE invités à abandonner  
10/2/1978: construction de pavillons locaux en vis à vis au VERNET  
contact avec Société BERRY LOGEMENTS

14/2/1978 Table ronde à la Prefecture. Conclusion: UHAE n'est  
plus apte à diriger la CHARITE.

Le Maire et M<sup>r</sup> FAVROT Directeur de l'Établissement ont  
pris contact avec l'ARAH. Demande approuvée par le Préfet  
3/1979 Etude d'implantation Pavillons locaux au VERNET

Reunion CM + CA avec M<sup>r</sup> BARNAUD de BERRY LOGEMENT.  
Etude d'un Projet à questions diverses, financement,  
gestion. Bail emphytéotique de 34 années proposé par le CA

3/4/1979 Reunion (Maire et M<sup>r</sup> DE PIÈCE) à la Sous Prefecture  
Dossier devant de reconversion déposé (accepté par la  
Commission Régionale des Affaires Sociales de M<sup>r</sup> DE BODINAT)

1/7/79 Décision du Préfet de Région: la CHARITE devient un  
établissement pouvant recevoir des Débits Agréés. De no-  
mination nouvelle: Établissement Médico Éducatif (EMÉ)  
Fondation PARATHOU. ARAH M<sup>r</sup> à l'intervalle: accord du  
principe pour gestion de la CHARITE.

Candidature UHAE écartée à révisation du contrat au 31/12/79  
faite le 12/12/1979. Acceptation officielle de M<sup>r</sup> DE BODINAT  
Nouveau Contrat officiellement signé chez un Notaire, en présence  
du Sous Préfet, par le Maire et M<sup>r</sup> DELAUNAY Secrétaire  
Général de l'ARAH le 5/1/1980.

Estimations par les Demandes: la CHARITE: 4M,5 - Travaux effectués  
à M<sup>r</sup> missions de F. Entrée dans les lieux: 6/01/1980  
Loyer: 25 700 F la 1<sup>re</sup> année. Index pour la suite.  
Un inventaire du matériel était effectué les 28 et 29/1/80

28/1/80 Permis de construire les Pavillons locaux au VERNET  
délivré à BERRY LOGEMENT. Demande constructives débute  
du l'autorisation: 15 F3 - 5 F3 - 6 F3: soit 27 en total

Loyer pavillons de 3 champs à partir du 1/1/84: 720 F  
5/3/81 suite coup de pompe à la Charité: une de 4 axes au sud des  
des la charité se réveille - A dégrader

3/11/81 Loyer pavillons de trois champs soit à 770 F/mois  
18/2/1982 Dossier du projet d'installation d'une MAS déposé le 1/1/82  
Evolution possible: EMÉ: 60 - MAS: 30.

9/3/1982 = Projet MAS: la Préfecture y serait annexé  
au VERNET: 32 logements.

23/4/82: décision d'accéder à la Salle polyvalente 2 salles 5 x 10 m  
14,60 m x 9 m: Salle des jeunes & salle des anciens. Coût: 264835  
(page 1<sup>re</sup> fournie le 20/1/1982 à 15 h 30)

1/12/1982 Loyer (implication) aux Trois Champs: 840 F/mois  
16/12/1982 Loyer au VERNET: T3 = 1350 F/mois - T4: 1450 F/mois  
T5: 1350 F/mois.

15/2/85 Arrêté du Préfet de Région refusant la création  
de la MAS à proximité de l'ARAH

22/10/84 Préparation nouveau dossier pour l'ARAH du 25/10/85  
la Région avait d'accepté: voir le Ministère.

4/2/1985 Arrêté du Préfet de Région: création d'une MAS - 32 lits d'ambig  
28/12/1987 - Arrêté du Comité de gestion ARAH: MAS ouverte le 1/01/87  
Agencement MAS: 60 lits, MAS: 32 lits.

27/5/1987 Comité de gestion de l'ARAH: le loyer de l'établissement  
se résume qu'à 57% du prix de journée: 10 F.

12/1985 APARIT in position de jure à la CHARITE de DARS

Les DARS restreignait les crédits. En cause suite à la défaillance de l'UATRE. Travaux effectués pour 5 ans à la CHARITE; 2 M.F. Tutelle de la DARS, travaux effectués pour la MAS, respectivement de 04/12/1985: coût des travaux récemment effectués: Stabilisation; Banchement 643375 F, Champ Gazon: 450566 F + Drainage sur 15 ha. Charité autorisation de création de la MAS de 32 lit (2 millions de F) pour une durée supplémentaire de 3 ans. Début des travaux MAS: Janvier 1987. Incidence du loger de la CHARITE sur le prix de journée: 1,2%

13/13/87: Commission avant 32 places MAS - 60 à 100 - MAS sur site de 1/10/87  
19 27/2/89: APARIT avisé par l'association de MONTLUCON (d'après avis de l'association des DARS) ... Projets à venir en 1989 ... Intérêt collectifs d'Avr 1989

1988 Nombreux contacts Préfecture, 2 Préfecture, APARIT, L'UATRE = APARIT est devenu le cabinet du legs sur la défaillance de l'UATRE

20/11/89 Déposer dossier au Tribunal Administratif contre le Préfet sous son œuvre

15/10/1990 M<sup>re</sup> LAUNAY a l'information de la mise en vigueur des Ann 24 de novembre 1988 (relative à l'accueil de Personnes Agées et de l'Annexes au Parc concernant l'accueil des F. S. L. handicapés pour le gestion de l'IME. Ce site actuel 18 M.F. = mise aux normes.

20/10/1993 Commémoration centenaire décès du Vicomte Ponce de 1830

20/10/1993 Vente Forains de la SOUCHE, 10000 F l'hectare. Forêts et bois placés en Bona du Trésor. SPFER l'intermédiaire

1<sup>er</sup> Juin 1996 Vente du domaine de VERINES à M<sup>re</sup> BERTHIAUX pour 44 lit: 93 ha - 800 000 F soit 800 F l'hectare

Travaux effectués le remblaiement des parcelles situées au Clos St Quentin m/f par le Préfet.

22/3/2000 M<sup>re</sup> de BOISSIER déclare démissionner de son poste de Administrateur de L'UATRE.

19/4/2001 M<sup>re</sup> COMBAUD est désigné par le Conseil Municipal nouvel Administrateur de L'UATRE.

17/10/2001 Démission de M<sup>re</sup> MARGUERITE de son poste de Régisseur

17/10/01 M<sup>re</sup> TRIKI nouveau Maire. Recherche de la Préfecture pour utiliser et entretenir les Bâtiments de la CHARITE MAS la CHARITE, 77 Résidents. Logement handicapés

17/10/2001 M<sup>re</sup> Stanislas SMYCZINSKI nouveau Régisseur

10/02/2002 démission de M<sup>re</sup> R. MARIET du S.F. (Santé) remplacé par M<sup>re</sup> J.C. LETEVE

22/4/2002 Démolition vieille grange à la BOURBE

14/7/2003 Travaux d'entretien des conduites (sans But. B) réalisés par l'APARIT.

Travaux d'entretien des toilettes vitées du hôpital.

22/3/2003 Vente de la CHARITE par la commission de Sécurité de

Membres: M<sup>re</sup> des Pénitents, M<sup>re</sup> - Gendarmes, Représentant de la DARS + l'association

MAS B Pavillon de l'Institut Gurgano: 34 enfants

MAS B Pavillon de l'Institut: 73 enfants

2004/2005 Constitution d'une Association pour la création de la CHARITE, à la fois Institut d'œuvre et Gendarmes. Président: L. CHRIST, Secrétaire: J. P. B. - NESTRE, Trésorier: M<sup>re</sup> LAFONT - M<sup>re</sup> LETEVE

24/10/2006 Avis de classement la CHARITE comme Monument Historique, Bâtiment de l'APARIT pourvue à la Mairie.

J.O du 14/10/06: Création officielle de l'ASSOCIATION REPARITE à la CHARITE le 19/09/06.